

## Règlement Prix Malinvaud

1. Afin de promouvoir l'excellence de la recherche économique française, l'Association Française de Science Economique (AFSE) décerne chaque année un Prix destiné à récompenser le meilleur article publié ou co-publié dans une revue scientifique par un économiste 1) travaillant à titre principal dans une institution d'enseignement supérieur ou de recherche française au moment de la publication de l'article et 2) ayant soutenu sa thèse moins de 12 ans avant l'année de remise du Prix. Pour le Prix 2018, la thèse doit avoir été soutenue après le 1er janvier 2006.
2. L'appréciation de l'affiliation principale est effectuée sur la base de la première institution mentionnée par l'auteur dans l'article publié.
3. Le prix est dénommé "Prix Edmond Malinvaud" en l'honneur du Professeur Edmond Malinvaud, ancien président de l'AFSE.
4. Décerné chaque année, le Prix est remis au lauréat par le Président de l'AFSE à l'occasion du Congrès annuel de l'association.
5. L'article doit avoir été publié en français ou en anglais dans une revue scientifique à comité de lecture référencée dans la base EconLit dans les deux années précédant l'année de remise du prix.
6. Le Prix est doté par l'AFSE d'une somme de 3.000 €.
7. Le jury est composé de six économistes représentatifs de la diversité de la recherche en économie. Le Président du jury et les cinq autres membres sont nommés chaque année par le Comité directeur de l'AFSE sur proposition de son Président.
8. Les membres du jury ne peuvent pas être éligibles au prix.
9. Le jury est souverain et sa décision ne peut être remise en cause par les instances de l'AFSE. Il doit faire part de sa décision au Président de l'AFSE au moins un mois avant la date du Congrès.
10. Le jury motive sa décision au moyen d'un rapport qui synthétise l'apport et l'intérêt, théorique et/ou empirique, de l'article ayant obtenu le Prix.
11. Il n'est pas procédé à un appel à candidature. Le jury est chargé de présélectionner les articles avant de choisir le lauréat.
12. Dans le cas d'une publication co-signée, chaque auteur doit avoir soutenu sa thèse moins de 12 ans avant l'année de remise du Prix (après le 1er janvier 2006 pour le Prix 2018).
13. Si plusieurs économistes d'institutions françaises sont co-auteurs de l'article, ils se partagent le prix. Il n'est pas distribué d'accessit ou de mention et il ne peut y avoir de prix ex-æquo.